

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2008
(convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean- Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30
M. BAUDRY Claude à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30
M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30
M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan
M. DAVID J-Louis à M. GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30
M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30
M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean- Paul
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30
M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier
M. SAINTE MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45
M. TRIJOULET Thierry à Mme DELTIPLE Laurence a partir de 11 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

**St MEDARD EN JALLES - Ruisseau le Marian - Assainissement eaux pluviales -
Procédure d'autorisation au titre de l'article L 214-1 à 3 du Code de
l'Environnement - Lettre de commande - Décision - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux envisage la réalisation d'un équipement structurant sur le ruisseau Le Marian, sur la commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES, dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) de CERILLAN.

Concernant l'assainissement des eaux pluviales, le projet d'aménagement en question nécessite la création d'un bassin de retenue à ciel ouvert d'une capacité maximum de 10 000 m³ afin de réguler le cours aval du ruisseau. L'ouvrage projeté comprend la réalisation du bassin de retenue sur une surface de 4 880 m² ainsi que la réalisation des collecteurs d'entrée et de vidange d'eaux pluviales.

Le bassin versant régulé par ce bassin de retenue représente une surface de cent quarante trois hectares dont l'exutoire est le collecteur existant de Ø 1000 situé sous l'avenue Léon Blum.

Dans le cadre des articles L 214-1 à L214-3 du Code de l'Environnement et au regard de la rubrique 3.1.1.0-2°, 3.2.3.0-2° et 3.3 .1.0-2° de l'annexe du décret 2006-881 du 17 juillet 2006, ce projet est soumis à demande d'autorisation auprès de l'autorité administrative.

Dans ce contexte, et préalablement aux travaux, notre établissement public doit procéder à la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation.

S'agissant d'une prestation de service inférieure à 206 000 € H.T., un marché sous la forme d'une procédure adaptée, conformément notamment aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, a été retenu.

Dans ces conditions, il a été procédé à une mise en concurrence après publicité pour la réalisation de cette étude. A l'issue de la consultation, il s'avère que l'offre du bureau d'étude AFGE est économiquement la plus avantageuse en vue de l'exécution de cette mission.

Les prestations de ce bureau d'études seront réalisées pour un montant de 1 475 € H.T., soit 1 764,10 € T.T.C.

L'étude sera payée au moyen des crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 20, fonction 8310, compte 2031, CRB O200.

En conséquence, il vous est demandé Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- signer la lettre de commande à intervenir avec la société AFGE relative à l'établissement du dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour l'aménagement d'un bassin de retenus sur le ruisseau Le Marian pour un montant de 1 475 € HT,
- déposer auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde le dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, pour la réalisation du projet précité concernant la réalisation d'un bassin de retenue à ciel ouvert sur le ruisseau Le Marian, commune de St Médard en Jalles, conformément aux conditions fixées par la réglementation en vigueur,
- accomplir toutes les formalités entraînées par ces opérations dont celles prévues par la procédure de déclaration,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUILLET 2008**

PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2008